

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 28 Novembre, 1883.

MONSIEUR,

J'accuse réception de votre lettre du 21 du présent, par laquelle vous me demandez de vous dire si, d'après les données officielles que possède le Département des Terres de la Couronne, la région du St. Maurice peut offrir pour l'avenir, un grand champ au développement de la Colonisation.

En réponse je dois vous informer que, d'après les nombreux renseignements déposés à ce bureau, la partie non encore habitée du territoire connu sous le nom de la Vallée du St. Maurice, est en général impropre à la culture. Ce pays étant entrecoupé en tous sens par des montagnes, des savanes, des lacs, des rivières et des ruisseaux innombrables, n'offre presque sur aucun point, des étendues de terrains, où l'on puisse grouper des établissements agricoles d'importance tant soit peu notable. Le long des rivières, sur des lisières étroites de sol d'alluvion, petit à petit, les colons pourront s'échelonner vers l'intérieur du pays; mais les huit dixièmes du reste de cette contrée devront nécessairement rester en forêt.

Aussi est-il probable que sous peu, la très grande partie de cette région sera comprise dans une réserve forestière, dont je vous indique les limites générales, sur la Carte de la Province que vous trouverez ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéist. serviteur,

(Signé)

E. E. TACHÉ.

Asst. Commissaire T. C.

Dépt. des Terres de la Couronne,
Québec, 19 Décembre, 1883.

Vraie Copie.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissaire.

L'auteur de la pétition fait ici une remarque. "Mgr Lallèche, dit-il, reçoit annuellement de la société de la Propagation de la Foi de l'Archidiocèse de Québec une somme d'argent assez importante, pour les missions du territoire du St Maurice. Il y a donc dans ce territoire des missions à faire, des âmes à sauver. Ce territoire est donc colonisable et important."